

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'État

ADMINISTRATION :
à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Lycée de Garçons. — Etablissement secondaire de Jeunes Filles.

VARIÉTÉS :

Notre pain quotidien, par Marcel France.

AVIS & COMMUNIQUÉS

LYCÉE DE MONACO

Le Lycée de Monaco donne l'Enseignement secondaire classique (avec latin) ou moderne (sans latin) des Lycées de France. Il conduit donc jusqu'au Baccalauréat inclusivement. Une classe de Mathématiques et une classe de Philosophie en couronnent les études.

Au-dessous de la classe de 6^{me}, c'est-à-dire au-dessous de l'Enseignement secondaire proprement dit, le Lycée de Monaco possède une division élémentaire directement préparatoire à cet enseignement.

Cette division reçoit les petits garçons depuis l'âge de 5 ans.

Elle comprend une classe enfantine (5 ans-7 ans), une classe de 9^{me}, de 8^{me} et une classe de 7^{me}. Son plan d'études est établi pour amener des enfants de bonne intelligence en 6^{me} (avec latin) ou 6^{me} (sans latin) vers 10 ou 11 ans.

Un élève peut être admis en 6^{me} après 12 ou même 13 ans. Il importe cependant que les entrées dans cette classe ne se produisent pas à un âge trop avancé.

Le Lycée de Monaco n'a pas de pensionnat ni de demi-pensionnat. Son régime est celui de l'externat surveillé ou de l'externat simple. Mais il peut recevoir des enfants qui seraient placés par leurs parents dans une pension ou demi-pension privée, agréée par la Direction et autorisée par le Gouvernement Princier, ou dans une famille parente ou amie qui en aurait la garde.

Taux des rétributions par an et par trimestre

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Philosophie, Mathématiques, 1 ^{re} et 2 ^e	850fr 50	283fr 50	571fr 50	190fr 50
3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e	720	240	441	147
Division élémentaire : 7 ^e et 8 ^e	463 50	154 50	283 50	94 50
Division préparatoire : 9 ^e	423	141	243	81
10 et 11 ^e	414	138	234	78

ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES ANNEXÉ AU LYCÉE.

Le plan d'études de cet établissement conduit au Baccalauréat. Il comporte en outre des enseignements d'éducation féminine.

Une division élémentaire, conduit par étapes successives, à la 1^{re} année d'Enseignement secondaire.

Dans une classe enfantine mixte, commune aux deux établissements, les fillettes sont reçues dès l'âge de 5 ans jusqu'à concurrence des places disponibles.

Au-dessus s'échelonnent deux classes élémentaires spéciales de fillettes : dans la première sont reçues les fillettes âgées de 7 ans environ sachant lire, écrire et compter; dans la deuxième les fillettes d'au moins 9 ans qui sont en possession des connaissances de la première année du Cours moyen des Ecoles primaires.

Pour être admises en première année secondaire, les débutantes doivent être âgées de 11 ans au moins le 1^{er} octobre et posséder l'instruction que suppose le Certificat d'études primaires.

Taux des rétributions par an et par trimestre

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Philosophie, Mathématiques, 5 ^e et 4 ^e année.....	850fr 50	283fr 50	571fr 50	190fr 50
3 ^e , 2 ^e et 1 ^{re} année.....	720	240	441	147
Division élémentaire : 2 ^e année préparatoire.....	459	153	279	93
Division préparatoire : 1 ^{re} année préparatoire.....	427 50	142 50	261	87

**

Dans les deux Etablissements, l'Instruction religieuse est donnée aux enfants des parents qui en font la demande.

Une cérémonie solennelle de Première Communion et de Confirmation a lieu, chaque année, dans la Chapelle du Lycée.

VARIÉTÉS

NOTRE PAIN QUOTIDIEN

Le problème du blé. — Le pain à travers l'histoire. — Le bon et le mauvais. — Ce qu'il devrait être. — Ménageons-le !

La question du blé, c'est-à-dire la question du pain, est très discutée en ce moment; c'est qu'elle domine et conditionne toutes les autres. Une nation ne peut vivre, s'organiser, durer et prospérer que si elle est assurée de manger. D'où l'importance que prend ce problème chez les peuples et la gravité que peut offrir soit une crise de déficit, soit une crise de surproduction et de mévente qui pourrait les conduire à renoncer à la culture des céréales c'est-à-dire, si les pouvoirs publics ne paraient pas au péril, à nous rendre tributaires de l'étranger pour de longues années.

L'époque moderne n'est pas la première à connaître ces inquiétudes. Le pain était connu dès la plus haute antiquité et l'on peut dire que, dès le moment où l'humanité est sortie de la barbarie primitive et de l'ère de l'isolement, il a formé la base de l'alimentation. On a trouvé dans les hypogées égyptiennes, dans les ruines de Pompeï, dans celles des antiques cités hindoues, des pains qui, à l'analyse, se sont révélés semblables par leur composition à nos pains d'aujourd'hui, c'est-à-dire contenant 11% de gluten, 65% d'amidon, 2% d'azote et des traces de sel converti en nitre. En France, au XIV^e siècle, on connut trois sortes de pains : le pain blanc, ou pain de « Chailli », vendu deux deniers les 25 onces; le pain « bourgeois », deux deniers les 27 onces; et le pain de « brode », un denier les 36 onces. N'allez pas croire que ce pain blanc de Chailli, pain des riches, valait nos savoureuses baguettes d'aujourd'hui! En réalité, il était gris... et les deux autres noirs. Il y entrait du seigle, de la farine de maïs et de pommes de terre ainsi que de l'orge. Le pain de Chailli contenait seulement une proportion plus considérable de pure farine de froment. C'était le « pain complet », tel que nous l'avons connu pendant la guerre et que les hygiénistes affirment d'ailleurs être plus sain que l'autre.

La boulangerie devait d'ailleurs se perfectionner rapidement. Vers 1435, on fabriquait plus de quinze variétés de pains : depuis les « échaudés » jusqu'au « Saint-Esprit », pains de gruau qu'on donnait aux pauvres, en aumône. La bourgeoisie mangeait déjà le pain blanc, le peuple, du pain bis; seuls les gens des campagnes ne connaissaient que le grossier pain d'orge et de son. Et cependant c'était sur leurs terres que se levait la moisson ondulante des épis blonds!...

Sous Louis XIV, les boulangers commencèrent à employer la farine débarrassée du son. Mais ce n'est qu'après la Révolution qu'apparut le pain de fantaisie. Il se vendait au prix relativement élevé de six sous le kilo pour atteindre quarante centimes en 1812. Parallèlement, la boulangerie se perfectionnait dans le pétrissage de la pâte. Du brassage à main et après avoir débarrassé la farine de tous les éléments indésirables, blé gâté, graines de parasites, on arriva au pétrin mécanique, dont l'emploi est aujourd'hui à peu près généralisé et qui, quoi qu'on ait pu dire et penser, assure un mélange plus homogène et fait mieux gonfler la pâte. Sans compter que le pétrissage mécanique est bien plus sain que l'autre, des cas de tuberculose ayant été souvent relevés chez des

personnes qui avaient consommé du pain fabriqué dans des conditions malpropres, quand par exemple la sueur de l'ouvrier, lui même atteint, s'était mêlée à la pâte.

Connaît-on la composition chimique de la farine de froment qui sert à fabriquer notre pain blanc d'aujourd'hui ? Normalement, elle doit contenir : 10 % d'eau, 12 % de gluten, 65 % d'amidon, 5 % de glucose, 5 % de dextrine et 1 % de son resté après lavage. Cette farine légèrement sucrée, d'un blanc jaunâtre, un peu rude au toucher, doit être mélangée d'un tiers de son poids d'eau. Après le brassage, il reste une pâte grise, à la fois molle et compacte, dans laquelle on incorpore la levure de bière. La fermentation dure de dix à treize heures, après quoi la pâte, divisée comme il convient, est introduite dans le four, d'où sortira, deux heures après, la belle flûte dorée.

Hélas ! cette flûte, comme la « couronne », comme la « baguette », comme le « gros », perd vite son apparence appétissante et son goût savoureux. Le lendemain, ce pain est aplati et déjà dur. Huit jours après, il ne serait qu'une horrible chose moisie et pétrifiée. A quoi donc cela tient-il, alors que jadis et de nos jours encore, à la campagne, dans les familles où survivent les mœurs patriarcales et où l'on fait soi-même son pain, la miché est aussi comestible après une semaine ?

Incontestablement, à la meunerie moderne, qui emploie pour moudre le blé des moulins à cylindres dits « hongrois ». Ces machines qui font, certes, mille fois plus de travail que la lourde pierre broyant le grain, font perdre à la farine une bonne partie de sa substance nutritive. Il sort de leurs engrenages une poudre blanche et sèche, où l'on décèle surtout la présence d'amidon, mais d'où ont à peu près disparu le gluten, les sels minéraux et les graisses phosphorées.

C'est ainsi que nombre de savants ont dénoncé le péril de l'usage du pain blanc, surtout du pain blanc trop frais, voire encore chaud, cuit seulement à l'extérieur, mais dont la croûte enveloppe une pâte lourde difficilement digestible. Une campagne qui échoua d'ailleurs — la vie moderne est trop dure et trop compliquée pour qu'on se crée des soucis nouveaux — a même été menée dans certains milieux scientifiques pour le retour aux anciens usages, aux vieux moulins, aux fours communaux.

Quoi qu'il en soit, il faut se contenter de ce que nous avons, en formulant simplement le regret que le pain d'à présent soit loin de valoir celui d'autrefois. Respectons-le quand même et surtout ne le gaspillons pas. Un pays qui est tributaire de l'étranger pour le blé est un pays en état constant d'instabilité économique. Que demain une guerre, un cataclysme, une révolution arrête l'envoi de ses fournisseurs, voilà un peuple condamné à mort. Que seulement un déficit général de la culture accroisse les prix et c'est tout son équilibre budgétaire compromis, la misère chez les ouvriers, le malaise, les désordres. Chez nous, il faut bien le dire, on ne pratique pas toujours dans la consommation, toute l'économie désirable. On a trop l'habitude de distribuer le blé aux volailles, aux porcs, de faire

pour les meutes une pâtée au pain blanc. Pour les premiers il y a cependant l'avoine, le maïs et, pour les seconds, des farines spéciales de seigle, de pommes de terre, d'orge. Il est des gaspillages qui peuvent n'être pas, sans danger, ne l'oublions pas, surtout à l'heure actuelle.

MARCEL FRANCE.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente aux Enchères Publiques sur Licitation

Le samedi 30 août 1930, à 10 heures du matin, à Monaco, en l'étude de M^e A. Settimo, notaire soussigné, à ce commis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur licitation du

*Fonds de Commerce
de Coiffeur, Parfumeur, Pédicure,
Manucure, Massage*

exploité à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, n° 41.

Le dit fonds comprenant : le nom commercial, l'enseigne, l'achalandage, la clientèle, le matériel servant à son exploitation et le droit au bail des locaux dans lesquels est exploité le dit fonds. Les marchandises, s'il en existe, devront être reprises par l'adjudicataire au prix de facture ou à dire d'expert en sus du montant de l'adjudication.

Cette adjudication est poursuivie à la requête de :

1^o M^{me} Berthe-Augustine RAMBOT, sans profession, veuve de M. Louis BRAQUETTI, en son vivant coiffeur, 41, boulevard des Moulins, demeurant à Monte-Carlo, 50, boulevard d'Italie ;

2^o M. Fulbert AUREGLIA, architecte, demeurant à Monaco.

Agissant en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Claude-Louis BRAQUETTI et de Jeanne-Marguerite-Antoinette BRAQUETTI,

En présence ou lui dûment appelé de M. Louis IMPERTI, commerçant, demeurant à Monaco,

Agissant en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Braquetti, sus-nommés.

Elle a lieu en exécution d'une Ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal de Première Instance de Monaco, du 31 juillet 1930,

Sur la mise à prix de 160.000 francs

Consignation pour enchérir 10.000 francs

L'adjudicataire devra obtenir à ses risques et périls les autorisations et licences nécessaires pour l'exploitation du dit fonds.

Fait et rédigé par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, chargé de la vente et dépositaire du cahier des charges.

Monaco, le 28 août 1930.

(Signé :) A. SETTIMO.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 29 juillet 1930, enregistré, les époux Emanuel REI, demeurant, 9, boulevard Prince-Pierre, ont vendu aux époux Aleardo BAZZINI, demeurant, 31, rue Basse, le fonds de commerce d'épicerie, comestible, vins et liqueurs à emporter, alcool et pétrole, etc., qu'ils exploitaient, 31, rue Basse.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux au fonds vendu.

Monaco, le 28 août 1930.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion).

Suivant acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le onze août mil neuf cent trente, enregistré. M. Victor-Jules PERROT, négociant à Besançon (Doubs), a acquis de M. Lucien-Louis CHAMPIGNOLLE, négociant, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de chapellerie, parapluies, ombrelles, cannes, gants, modes pour dames, chemiserie, bonneterie pour hommes et dames, faux-cols, articles de voyage, lingerie de dames et de table qu'il exploitait et faisait valoir, n° 6, rue des Princes, quartier de la Condamine, à Monaco, dans un immeuble appartenant aux hoirs Becquet.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, en l'étude du notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 28 août 1930.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Circuits d'Autocars P.-L.-M. au départ de Saint-Etienne.

Jusqu'au 13 septembre, les touristes qui désirent profiter de leur passage ou de leur séjour à Saint-Etienne pour visiter les plus jolis sites du Forez peuvent effectuer les trois circuits d'autocars P.-L.-M. qui sont organisés au départ de cette ville.

Tous les mercredis, en un après-midi, l'un des circuits passe par Rochetaillée, dont on admire le réservoir du Gouffre d'Enfer, et par le Mont Pilat, à 1.434 mètres d'altitude, d'où l'on découvre un très beau panorama : 66 kilomètres : 30 francs.

D'autres cars partent, pour la journée entière, les dimanches et jeudis. Ils empruntent l'itinéraire suivant : Croix du Chaubouret, Grand Hôtel du Mont Pilat où a lieu le déjeuner, Pélussin, Sainte-Croix dont on visite la Chartreuse, Rive-de-Gier, Valfleury, la Talaudière, Saint-Etienne : 120 kilomètres : 55 francs.

Un troisième circuit : Saint-Etienne-Le Puy-Saint-Etienne s'effectue en deux étapes. Départ de Saint-Etienne le lundi matin, arrivée au Puy à midi. Après le déjeuner, visite de la ville où l'on passe la nuit. Déjeuner le second jour à la Chaise-Dieu : 242 kilomètres : 85 francs.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Autocars P.-L.-M. au départ de Dijon

Toutes les gares P.-L.-M. délivrent jusqu'au 30 septembre, au départ de Dijon-place Darcy et gare de Dijon-Ville.

Le premier, qui a lieu les jeudis et dimanches, conduit, par Gevrey-Chambertin, Clos-Vougeot, Nuits-Saint-Georges, à Beaune dont on visite les Hospices renommés. On déjeune à Pouilly-en-Auxois et le retour se fait par le Puits XV, Valsuzon et Talant.

Le deuxième circuit a lieu les mercredis et samedis et passe par Sombernon, Vitteaux, Saint-Thibault. Déjeuner à Semur et retour par Flavigny, Alésia, Bussy-Rabutin et Saint-Seine-l'Abbaye.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

AVIS DE CONVOCATION
D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour le 28 Juillet 1930, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui se tiendra au Siège social, au Casino de Monte-Carlo, le **Jedi 4 Septembre 1930, à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :**

- 1° Communication des motifs et du dispositif du jugement rendu le 19 décembre 1929 et des conséquences qui en résultent ;
- 2° Communication des Résolutions votées par l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 12 juin 1930 de la Société de l'Hôtel de Paris et de ses Annexes relatives à sa fusion avec la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers, à Monaco ;
- 3° Fusion de la Société de l'Hôtel de Paris et de ses Annexes, à Monte-Carlo, avec la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers, à Monaco par voie d'absorption de la première par la seconde. Modalités de la fusion.
- 4° Par voie de conséquence, réitération et confirmation, en tant que de besoin, de l'augmentation du capital social votée à l'Assemblée Générale extraordinaire du 3 décembre 1928 avec les modifications corrélatives des Statuts (articles 5, 6, 9, et 52). — Fixation du point de départ du dividende des nouvelles actions au 16 mai 1928 ;
- 5° Nomination d'un ou plusieurs Commissaires chargés de faire à une nouvelle Assemblée subséquente un rapport sur la valeur et la rémunération des apports faits à la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers ;
- 6° Communications diverses.

Conformément aux Statuts, MM. les Actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, soit parce qu'ils sont empêchés, soit parce qu'ils ne possèdent pas un nombre de titres suffisant, doivent, pour être représentés, remplir les formalités suivantes :

1° Si leurs titres (actions ou cinquièmes) sont déposés dans une banque, remettre le pouvoir à cette banque, qui l'acheminera après avoir régularisé le dépôt ;

2° S'ils envoient leur pouvoir directement au Conseil d'Administration, joindre à ce pouvoir un récépissé de dépôt établi par un établissement de crédit.

La feuille de dépôt des titres étant close au Siège de la Société à Monaco, dix jours pleins avant le jour de l'Assemblée, le Conseil prie instamment MM. les Actionnaires de remettre leurs pouvoirs et leurs instructions à leur banque avant le 15 août, quel que soit le nombre de leurs titres.

JETONS DE PRÉSENCE. — Il a été décidé d'attribuer aux Actionnaires 2 francs par action et 1 franc par cinquième, présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

De Mulhouse à Nice dans les autocars P.-L.-M. de la route des Alpes et du Jura.

De juillet à septembre, les autocars P.-L.-M. de la Route des Alpes et du Jura parcourent, de Mulhouse à Nice ou de Nice à Mulhouse par Evian douze cents kilomètres de route à travers les paysages si différents d'aspect du Jura, du Dauphiné, du Briançonnais et du Queyras.

Entre Chamonix et le Col du Lautaret, l'artere centrale passe par Annecy, Aix-les-Bains, Chambéry et Grenoble, alors qu'une variante plus courte traverse Albertville, Saint-Jean-de-Maurienne et le col du Galibier. Par ailleurs, entre Grenoble et Nice, les touristes peuvent choisir l'un des trois itinéraires suivants : Grenoble-Briançon-Barcelonnette-Beauvezer-Annot-Nice ; Grenoble - Briançon - Barcelonnette-col de la Cayolle-Entrevaux-Nice ; Grenoble-col de Lus-la-Croix-Haute-Digne-Annot-Nice.

Ainsi l'excursion comporte, au choix des voyageurs, suivant le temps dont ils disposent et les régions qu'ils désirent visiter, 8, 7, 6, voire même 5 étapes.

La Route des Alpes et du Jura constitue un véritable « train de tourisme ». Elle en a la régularité, les itinéraires et les horaires fixés à l'avance. Le touriste peut s'engager du nord au sud ou du sud au nord, pour ses huit étapes ou seulement pour une partie d'entre elles ; il lui est possible de les faire d'affilée ou de les espacer à son gré, en s'arrêtant, aussi longtemps qu'il le désire, dans un gîte d'étape d'où il visite les alentours.

Les services de la Route des Alpes sont quotidiens dans les deux sens ; ceux de la Route du Jura n'ont lieu que trois fois par semaine.

Des billets à prix réduit, délivrés en toutes classes, permettent de faire des excursions, partie en chemin de fer et partie dans les autocars de la Route des Alpes ou dans ceux de la Route du Jura. Pour plus de renseignements, s'adresser aux gares et agences P.-L.-M. qui délivrent ces billets sur demande faite à l'avance.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Plus de souci pour le transport de vos bagages sur le Réseau P.-L.-M.

Le Service d'enregistrement, d'enlèvement et de livraison à domicile que la Compagnie P.-L.-M. a créé à Paris, Lyon, Marseille, Cannes, Nice, Monte-Carlo et Menton est étendu aux stations d'Aix-les-Bains et de Vichy pendant la saison thermale, c'est-à-dire jusqu'en octobre, en attendant qu'il le soit à d'autres grands centres du Réseau.

Sur ordre oral, écrit ou téléphonique donné ou envoyé aux gares et bureaux de ville P.-L.-M., aux Agences des Wagons-Lits dans ces villes, vos bagages, que vous voyagiez en 1^{re}, 2^{me} ou 3^{me} classes, sont enlevés à votre domicile et déposés, à votre arrivée, au lieu même que vous désignez. Si vous les avez transportés vous-même à la gare de départ et que vous vouliez ne pas vous occuper de leur transport à domicile, dites-le à l'agent qui les enregistre et ce sera fait.

Vous pouvez, par ailleurs, donner votre ordre, soit en cours de route au surveillant du tram ou à l'agent des Wagons-Lits, soit au guichet spécial des bagages à la gare où vous descendez du train.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

L'Auvergne, ses sites, ses villes d'eaux, en autocars P.-L.-M.

Les Services automobiles P.-L.-M. au départ de Vichy et de Châtel-Guyon permettent aux touristes d'admirer les curiosités de l'Auvergne et des Cévennes.

Du 1^{er} juin au 20 septembre, des circuits de la journée ou de l'après-midi peuvent être effectués autour de Vichy : Châtel-Guyon-Royat ; Monts de la Madeleine ; Viaduc des Fades ; Monts du Forez ; Sommet du Puy de Dôme ; Thiers par la Montagne ; Vallée de la Sioule ; La Montagne Bourbonnaise ; Paray-le-Monial. Se renseigner sur les jours de fonctionnement de ces excursions au bureau des autocars de Vichy-Parc.

De Vichy partent aussi : tous les jours, du 11 juin au 20 septembre les autocars de la Route thermale d'Auvergne qui, à travers des sites charmants, conduisent à Riom, Royat, le Mont Dore, la Bourboule, Saint-Nectaire, avec retour à Vichy le soir même ; du 29 juin au 12 septembre, les dimanches, mardis, vendredis, ceux qui mènent au Puy, aux Gorges du Tarn et à l'admirable Grotte de l'Aven Armand.

Des circuits très intéressants peuvent être également effectués autour de Châtel-Guyon du 21 juin au 15 septembre : Sommet du Puy de Dôme ; Vichy ; Viaduc des Fades ; Vallée de la Sioule ; Thiers et Vallée de la Dore ; Besse-Lac Pavin. Le premier de ces circuits est quotidien. Se renseigner sur les jours de fonctionnement des autres au bureau des autocars P.-L.-M., librairie Desparain, avenue Baraduc, à Châtel-Guyon.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Cartes d'excursions à prix réduits

Toutes les gares P.-L.-M. délivrent, du 1^{er} juin au 30 septembre, des cartes pour la visite de l'une des régions suivantes : Dauphiné, Jura, Savoie, Auvergne, Cévennes, Dauphiné-Savoie, Auvergne-Cévennes.

Ces cartes permettent d'atteindre la région choisie, d'y circuler librement dans un périmètre déterminé et de revenir ensuite au point de départ.

Leur prix comporte une réduction de 40 % sur celui des billets ordinaires nécessaires à un voyageur pour atteindre la zone, parcourir une fois chacune des lignes de celle-ci et revenir à son point de départ. Lorsque le voyageur, au cours de ses excursions, parcourt en chemin de fer un kilométrage total supérieur à celui qui est ainsi déterminé (en effectuant, par exemple, plusieurs fois le même trajet), l'économie qu'il réalise en prenant une carte d'excursions au lieu de billets ordinaires est d'autant plus importante que le parcours effectué est plus grand.

Par ailleurs, lorsque plusieurs cartes de même parcours et durée sont souscrites en même temps pour les membres d'une même famille, il est consenti une réduction de 10 % pour la 2^{me}, 20 % pour la 3^{me}, 30 % pour la 4^{me}, 40 % pour la 5^{me}, 50 % pour chacune des suivantes.

La validité des cartes d'excursions individuelles ou de famille est de 15 ou 30 jours ; elle peut être doublée moyennant paiement d'un supplément, sans pouvoir toutefois dépasser le 5 novembre.

Pour tous renseignements complémentaires, notamment sur la délimitation des zones et sur le prix des différentes cartes, dans les Agences et Bureaux P.-L.-M., demandez la brochure « Pour voyager à prix réduits sur le Réseau P.-L.-M. ».

PALMIPÈDES de rapport

Le Canard et l'Oie sont les Pores de la Basse-Cour. Il s'y ajoute les espèces, races et variétés d'autres Palmipèdes utilitaires ou d'agrément. *Vie à la Campagne* consacre à la pratique de ces Elevages, à l'utilisation décorative de ces beaux oiseaux, le Numéro Extraordinaire du 15 avril 1930.

ce précis vous montre

Comment Concevoir, Organiser et Conduire l'Elevage familial, fermier, industriel, de ces Palmipèdes, pour la table ou pour la vente. Nulle spécialisation n'aura de secret pour vous : Oies pour le Duvet ou le Foie, Canetons pour la consommation, Canetons gras de choix obtenus en 9 semaines. Des exemples types d'Expositions modèles et plus de 200 gravures illustrent ce véritable Volume-Album. Retenez cet ouvrage incomparable. Prix : franco 8 fr. 25 ; Etranger, 13 fr., porté à 11 fr. ; Etranger : 15 fr. après le 15 mai. 1930. Commandez aussi le Numéro déjà paru, consacré aux Monographies et Prototypes (Standards) des Races de :

PALMIPÈDES QUI PAIENT

(Prix actuel 11 fr. ; Etranger, 15 fr. franco)
Demandez-les aux Librairies, Marchands de Journaux, Bibliothécaires de Gares, ou écrivez à
M. Albert MAUMENÉ,
79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

MONTE-CARLO
SAISON DE BAINS DE MER
de Mai à fin Octobre
TOUS LES SPORTS
MONTE-CARLO BEACH
Piscine Olympique
MONTE-CARLO COUNTRY CLUB
22 Courts de Tennis et de Squash Racquets
GOLF
Altitude 820 mètres — 18 Trous
Centre d'Excursions Unique
COMMUNICATIONS RAPIDES
par Chemins de Fer P.-L.-M.
et les Cars Salons de l'Auto-Riviera

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL
H. CHOINIÈRE
18, B^D DES MOULINS - MONTE-CARLO
ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS
TÉLÉPHONE : 0-08

ÉLECTRICITÉ **G. BARBEY** **MONTE-CARLO**



Minerva

Sixième Année

**Le plus grand Hebdomadaire
Féminin paraissant en France**

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

**Son Prix Littéraire Annuel
Son Concours de Bébés Annuel
Ainsi que ses Nombreux Concours**

Le Numéro : 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES
Directeur général

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES **Serrurerie - Ferronnerie**

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

POUR LOUER OU ACHETER
Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés
TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 33^e ANNÉE
20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

VOTRE MAISON

Ne soyez plus embarrassé par les possibilités d'adaptation de la Loi Loucheur. Deux Volumes-Albums de *MAISONS POUR TOUS* la mettent à votre portée. Ils vous permettent de choisir parmi leurs

MODÈLES DE MAISONS

multiples, dont la grande variété répond à tous les cas. Etudes et Dessins de ces merveilleux Numéros sont spécialement établis pour cadrer avec cette loi.

VOTRE MAISON PAR LA LOI LOUCHEUR

1^{re} Edition contenant toutes explications sur cette Loi et des Modèles de Maisons.

MA MAISON PAR LA LOI LOUCHEUR

2^{me} Edition ne comportant pas l'Exposé Général, mais groupant un nombre accru de Modèles, de Projets et de Réalisations.

Franco, chacun de ces Numéros Hors-Série :

France, 8 fr. 80 ; Etranger, 12 fr.

Lisez aussi le Numéro Hors-Série

J'INSTALLE MA MAISON

Franco : France, 8 fr. 80 ; Etranger, 12 fr.

Vous pouvez recevoir « *Votre Maison* » ou « *Ma Maison par la Loi Loucheur* » en :

PRIME GRATUITE

en souscrivant un Abonnement-Prime d'un an, 18 fr. (12 numéros) à *MAISONS POUR TOUS*.

Adressez ordre et montant à M. Albert MAUMENÉ, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).

BULLETIN

D. R. S.

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR.

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 8 août 1929. Treize Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 33039 à 33043 inclus, 43982 à 43989 inclus.

Exploit de M^r Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 23 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 43069.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 9018.

Exploit de M^r Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 mai 1930. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 97608.

Exploit de M^r Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 mai 1930. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44070.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^r Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429, 31606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M^r Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 53827.

Titres frappés de déchéance

Du 28 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 43069.

Du 15 mai 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 31310.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1930.

MACHINES A ÉCRIRE

Underwood - Royal - Remington

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES. 7, Rue Chauvain — Téléphone : 49-66